

Département : Haute-Loire.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC  
n°2023.07.03  
Séance du 21 Décembre 2023**

Nombre de membres - afférents au Conseil Municipal : 15 Date de la convocation :  
- en exercice : 15 18 Décembre 2023  
- présents : 14  
- excusé 1

L'an deux mil vingt trois le vingt et un décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoints.

Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, Éric GROS, Stéphanie BLANCHARD, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Coralie RAVEL, Conseillers.

Excusé : David RODRIGUES

Marie-Laure FAYARD a été nommée secrétaire

**Objet de la délibération :  
Demande d'aide à la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de l'aménagement d'un arrêt de cars sur le territoire de la Commune- Lieu-dit La Peyrousette**

La Commune a bénéficié du dispositif porté par Région AURA au cours de cette année avec l'installation de 7 abris bus.

Il s'avère qu'un huitième abri est nécessaire au lieu-dit La Peyrousette.

Pour mémoire, la Région Auvergne-Rhône-Alpes est titulaire d'un marché de fournitures et de pose d'abris voyageurs.

Depuis ce début d'année 2022, le dispositif a progressé vers une prise en charge par la Région de 80% des coûts liés à la réalisation de la dalle. Lors de la demande d'abri voyageur, la Commune dépose alors un devis estimatif.

Mme le Maire propose d'aménager cet abri bus nécessitant 1 dalle dont le coût estimatif s'élève à 2 450 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte l'aménagement d'un arrêt de car au lieu-dit La Peyrousette,
- Sollicite une subvention dans le cadre du Sd'ap, au Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes,
- Valide le plan de financement suivant :

Organisme et origine	Subvention escomptée	Montant escompté en €
Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	80 % du montant HT des travaux	1 960

- Autorise le Maire à déposer une demande de subventions, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Le 22 DEC. 2023 et publication le 22 DEC. 2023

Caroline DI VINCENZO

Maire de la Commune d'Aurec

AR Préfecture

043-214300584-20231221-DELI\_2023\_07\_03-DE  
Reçu le 22/12/2023